

CASTOR INTERNATIONAL

le Plan d'Épargne d'Actionariat International du groupe VINCI



Bulletin de souscription

à l'offre 2022

À renvoyer à votre service des ressources humaines
ou paie au plus tard le 3 juin 2022

Je soussigné (e)

M. Mme

Nom		Prénom	
Date de naissance	<input type="text"/>	Nationalité	Numéro fiscal <input type="text"/>
Société	ID VINCI Groupe		<input type="text"/>
Adresse personnelle			
.....			
Code postal	Ville	Pays	
E-mail	Mobile		

Les informations requises ci-dessus sont nécessaires pour traiter votre demande de souscription et pour la gestion de vos avoirs. Assurez-vous d'avoir complété tous les champs avant de remettre votre bulletin.

Je déclare avoir pris connaissance :

- des documents qui m'ont été communiqués et en particulier, de la brochure d'information et du supplément local, ainsi que des documents d'information clés pour l'investisseur du FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2022 et du FCPE CASTOR INTERNATIONAL (disponibles sur demande auprès de mon employeur ou sur castorvinci.com) ;
- du prix de souscription ;
- des dispositions au verso de ce bulletin et y adhérer.

Je certifie être salarié d'une société du groupe VINCI et avoir une ancienneté d'au moins 6 mois, consécutifs ou non, sur les 12 derniers mois dans le groupe VINCI à la date de ma souscription.

Je souhaite investir la somme de

(égale ou supérieure au prix de souscription d'une action VINCI) :

FCFA

Je choisis de régler le montant indiqué ci-dessus (cocher une seule case) :

- par prélèvement sur mon salaire en 3 échéances mensuelles égales ;
- par prélèvement sur mon salaire en 6 échéances mensuelles égales.

Les prélèvements débiteront au mois de juin 2022 et seront réalisés en conformité avec la loi applicable au Cameroun. En conséquence, aucun prélèvement (ainsi que toute autre retenue qui vous est applicable) ne dépassera la quotité des fractions de salaires soumise à des prélèvements progressifs ainsi que les taux y afférent.

Les salariés titulaires d'un Avis de Virement Irrévocable (AVI) de leur salaire devront, pour bénéficier du droit à une retenue sur salaire, convenir d'un avenant à leur AVI ou produire une attestation non équivoque les y autorisant de l'organisme ou établissement détenteur.

J'ai bien noté que :

- la souscription à la présente offre est régie par les dispositions du PEG Actionariat International du groupe VINCI et les dispositions du présent bulletin ;
- les sommes correspondant à ma souscription seront investies en actions VINCI détenues dans un premier temps dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2022 pour être ensuite conservées, après fusion des FCPE, dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL, sous réserve de l'accord du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des marchés financiers en France ;
- mon ordre de souscription devient irrévocable à la fin de la période de souscription. Si je sou mets un ordre sur papier et un ordre électronique sur le site de souscription, l'ordre électronique prévaut et mon ordre sur papier ne sera pas traité ;
- le montant total de ma souscription ne peut pas dépasser 20 millions de Francs CFA et, par ailleurs, doit être inférieur à 25 % de ma rémunération annuelle brute ;
- ma participation à l'offre requiert la déclaration de mon investissement auprès de la Banque des États de L'Afrique Centrale (BEAC). En soumettant mon bulletin de souscription, j'autorise mon employeur à réaliser toutes ces démarches en mon nom et à fournir à la BEAC les informations requises dans le cadre de ce processus.

Tout bulletin incomplet ou erroné pourra être refusé. VINCI pourra notamment considérer mon bulletin non valable s'il n'est pas accompagné par le règlement du prix de souscription comme indiqué ci-dessus.

Je donne expressément mon accord pour le traitement de mes données personnelles dans les conditions indiquées au verso de ce bulletin.

Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription pour mes archives personnelles.

Fait à

Date

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai bien noté qu'avec ma souscription à l'offre, je deviens un participant au Plan d'Épargne d'Actionariat International du groupe VINCI. J'ai bien noté que VINCI et mon employeur ont le droit de modifier les dispositions du Plan d'Épargne d'Actionariat International unilatéralement.
 - Je comprends que pour participer à ce plan, je dois obtenir une autorisation de la Banque centrale (BEAC), qui doit en informer le ministère des Finances avant tout investissement. En soumettant un ordre de souscription à ce Plan, j'autorise mon employeur à demander cette autorisation en mon nom et à fournir à la BEAC les informations requises dans le cadre de ce processus.
 - Je comprends que même si je paie mon investissement en Franc CFA (« XAF »), la souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon investissement sera converti en euros au taux fixé par VINCI le jour de détermination du prix de souscription (soit le 13 mai 2022). Il est prévu que VINCI utilise le taux de change applicable le jour de la détermination du prix. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations du taux de change entre l'euro et le XAF. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport au XAF, la valeur de mes avoirs exprimée en XAF augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au XAF, la valeur de mes avoirs exprimée en XAF diminuera.
 - J'ai noté que, sauf survenance d'un des cas de rachat anticipé permis (tel qu'il est décrit dans la brochure et le supplément pays pour le Cameroun), mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
 - VINCI tient à ma disposition les règlements du Plan d'Épargne d'Actionariat International du groupe VINCI, des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande auprès du Service des ressources humaines de mon employeur.
 - Les actions VINCI sont cotées sur Euronext. La valeur de mon investissement suivra l'évolution du cours de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse. VINCI met à disposition sur le site www.vinci.com et auprès du Service des ressources humaines de mon employeur son document d'enregistrement universel (rapport annuel) et autres rapports financiers. Ces documents contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI ainsi que les facteurs de risques relatifs à l'activité du groupe VINCI. J'atteste que j'ai eu la possibilité d'y avoir accès.
 - Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au Plan d'Épargne d'Actionariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou la vente de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit.
 - Je ne me fie à aucun conseil financier, fiscal ou autre procuré par toute société du groupe VINCI ou l'un de ses dirigeants, employés ou représentants.
 - Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. J'ai noté que ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon emploi au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
 - J'ai noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du Plan d'Épargne d'Actionariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
 - En complément de mon investissement, VINCI m'attribuera des actions données en prime, sans frais, suivant les modalités décrites dans la brochure d'information. L'ensemble des conditions régissant les droits aux actions gratuites sont prévues dans le règlement du Plan CASTOR INTERNATIONAL que vous êtes encouragé à consulter.
 - J'atteste que l'ensemble de mes versements dans le Plan d'Épargne d'Actionariat International en 2022 n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2022. Pour faire ce calcul, je dois tenir compte des salaires versés depuis le 1er janvier 2022 et faire une estimation des salaires que je devrais percevoir jusqu'à la fin de l'année 2022 sur la base de mon contrat de travail. Ce calcul est basé sur les montants bruts, c'est-à-dire avant impôt et charges sociales.
 - Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 085 4778. En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, le montant de mon investissement sera réduit. Le montant réduit sera calculé comme suit :
 - (i) un plafond individuel sera calculé et sera égal à la demande de souscription moyenne, calculée en fonction du montant total des demandes de souscription. Les demandes de souscription seront honorées en totalité à hauteur de ce plafond ;
 - (ii) ensuite, le nombre restant d'actions sera calculé, et un pourcentage de réduction sera calculé et appliqué aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.
- J'accepte ces réductions du montant de mon investissement. Le montant devant être déduit de mon salaire pour le paiement du prix de souscription sera réduit en conséquence.

Le prix de souscription est payé au moyen de retenues salariales. Ma signature du présent bulletin de souscription constitue l'autorisation irrévocable permettant à mon employeur de déduire, à sa discrétion, ce montant, après avoir pris en considération toute réduction en cas de sursouscription, de mon salaire en un ou plusieurs versements consécutifs au cours de la période indiquée au recto du présent bulletin de souscription. Dans ce cas, je m'engage à signer tous documents et/ou accomplir toutes diligences qui seraient éventuellement nécessaires ou requis à l'effet de confirmer cette autorisation. En cas de défaut de paiement, je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou mon employeur pourra faire racheter, sans préavis, la totalité de mes parts du FCPE et/ou de mes actions et en affecter le produit au paiement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je demeure responsable envers mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit de présenter une demande contre moi pour le paiement des sommes impayées. Je consens à être responsable de tous les frais ou frais de recouvrement qui découlent d'un défaut.

- Je comprends que cette offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons » ou « personnes des États-Unis », et par conséquent, je certifie que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. Je note que des informations complémentaires concernant cette restriction figurent dans les règlements du FCPE et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion accessible depuis castorvinci.com.

Traitement des données personnelles

Je prends note que les données personnelles contenues dans le présent bulletin feront l'objet du traitement informatique requis dans le cadre de la présente offre. Ce traitement est soumis aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (Règlement UE 2016/679).

Le traitement des données personnelles contenues dans ce bulletin est réalisé sur la base de l'exécution du contrat de souscription. Les données indiquées dans ce bulletin seront traitées parce qu'elles sont nécessaires à l'exécution du contrat de souscription et à la gestion de mes avoirs dans le cadre du Plan d'Épargne d'Actionariat International de VINCI. Je prends note que mes données seront conservées le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs (c'est-à-dire au moins pour la durée de la période d'indisponibilité fixée par le plan) et après le rachat de mes parts, aux fins d'archivage jusqu'à l'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel.

Le responsable du traitement est VINCI SA, dont le siège social est au 1973, bd de la Défense, 92000 Nanterre, France. Mes données personnelles seront traitées par VINCI SA, mon employeur et par le prestataire désigné de VINCI SA, AMUNDI ESR, dont le siège social est au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France (adresse postale : 26956 VALENCE CEDEX 9, France) intervenant à la demande de VINCI SA, pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs dans le cadre du Plan d'Épargne d'Actionariat International de VINCI. Je note en particulier que mes données personnelles seront transférées à ce prestataire en France.

Je dispose du droit de demander l'accès à mes données personnelles, la modification, la rectification, l'effacement (après le retrait de la totalité de mes avoirs détenus dans le Plan), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, par exemple la CNIL en France (www.cnil.fr). Pour exercer mes droits concernant le traitement de mes données personnelles, je dois contacter le service des ressources humaines ou le délégué à la protection des données de VINCI SA. contact.dpo@vinci.com.

Les informations relatives au traitement des données dans le cadre du PEG Actionariat International du groupe VINCI sont indiquées dans la « Notice relative à la protection de vos données personnelles » mise à disposition sur castorvinci.com.